

L'herbier de Posidonie un objectif de [protection] majeur

L'herbier de Posidonie est un refuge pour un quart des espèces animales et végétales sous-marines, c'est un pôle de biodiversité. Il produit de grandes quantités de matière végétale et d'oxygène. Il piège et fixe les sédiments, stabilise les fonds marins et stocke du carbone.

Les herbiers couvrent 66% des fonds sous-marins le long de la Corse et 34% des fonds sous-marins le long du continent.

Sur le littoral, les feuilles mortes de Posidonies s'accumulent et forment des banquettes qui protègent les plages et atténuent leur érosion.



Posidonia oceanica, une plante à croissance très lente



La Posidonie vit de la surface à 40 mètres de profondeur sur le littoral méditerranéen. Absente à proximité des embouchures des fleuves côtiers et des étangs saumâtres, elle ne tolère pas la dessalure.

Elle est constituée de tiges rampantes, enfouies dans le sédiment, appelés rhizomes et qui se terminent par un groupe de 4 à 8 feuilles, longues de 20 à 80 cm. Les rhizomes portent aussi des racines, qui s'enfoncent jusqu'à 70 cm dans le sédiment.

Sa floraison se produit l'automne. Il faut 6 à 9 mois aux fruits pour mûrir. De la forme d'une olive, ils contiennent une seule graine et peuvent s'échouer sur la plage. Mais la reproduction de la Posidonie se fait surtout par des boutures et la floraison reste un événement peu fréquent.

Sa croissance est très lente (1 m par siècle), et une fois détruit l'herbier ne peut être restauré.

Plus de 30 ans de protections

Dans l'ensemble de la Méditerranée, la Posidonie, les herbiers et les banquettes qu'elle forme sur les plages, font l'objet de protections à de multiples niveaux. Ils sont protégés depuis 1988 en France : il est interdit « de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de la plante vivante ou morte ».

Mais une pression réelle



La pression de mouillage est devenue la menace principale exercée sur l'herbier de Posidonie. En une dizaine d'années, certains secteurs ont perdu plus de 100 ha d'herbier.

Au mouillage vous pouvez agir :

- Recherchez des zones sableuses
- Relevez l'ancre à l'aplomb du bateau
- Utilisez l'application DONIA pour connaître les fonds marins et éviter d'ancre dans les herbiers

Les herbiers et les Aires marines protégées

Les AMP sont une des réponses à la protection de l'herbier de Posidonie. Les parcs nationaux, parcs naturels marins, sites Natura 2000 ou réserves naturelles couvrent en Méditerranée plus de 70 % du littoral côtier. Ils protègent, en Provence-Alpes-Côte d'Azur 84 % de l'herbier (vivant et mort), en Occitanie 96 % et en Corse, 86%.

Des actions fortes y sont menées en terme de sensibilisation, avec des campagnes de terrain régulières. Certains secteurs menacés ont été interdits au mouillage.

Des aménagements sont également réalisés, tels que le remplacement du balisage réglementaire (300 m, ...) en ancrages écologiques et la mise en œuvre de zones de mouillage et d'équipements légers.

Pour les années à venir la dynamique de protection se poursuit avec un plan d'action ambitieux, initié par les pouvoirs publics, les collectivités et les acteurs maritimes, qui visera la réduction de la pression du mouillage sur l'herbier : renforcement de la réglementation, mise en œuvre de mouillages organisés, surveillance de l'herbier, développement d'applications comme DONIA.

Développée par Andromède Océanologie avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. → www.donia.fr



Provence-Alpes-Côte d'Azur
vivre et respecter la mer au quotidien

Écogestes Méditerranée est une démarche partenariale entre :

- des associations d'Éducation à l'Environnement,
- des structures de gestion d'espaces naturels,
- des institutions et collectivités locales,
- des fondations et des entreprises privées.

www.ecogestes-mediterranee.fr

[ecogestesmediterraneepaca](https://www.facebook.com/ecogestesmediterraneepaca)

Avec le soutien de :



1 000 exemplaires - Juin 2022 - Toutes - certains droits réservés - Crédits photos : Patrick Frenaud - Ne pas jeter sur la voie publique - IMPRIMERIE



Mes [ÉCOGESTES]
pour vivre et respecter la
[MER] au quotidien





La vie au port et à bord

Déchets

Réduire les emballages et organiser le tri à bord.

Amener les déchets à trier au Point Propre du port qui collecte tout type de déchets y compris les déchets toxiques (batteries, huiles).

Les huiles solaires

Les couches d'huiles forment un écran à la surface de la mer diminuant la photosynthèse indispensable à la vie.

Éviter les huiles solaires et se protéger plutôt avec des laits solaires ou tout autre produit soluble dans l'eau.

Entretien de l'embarcation

Préférer des produits d'origine végétale : lavage à l'eau claire ou au savon de Marseille.

Être vigilant quant aux quantités utilisées.

Sanitaires

Utiliser de préférence les sanitaires du port lorsque vous êtes à quai.

Éviter de faire la vaisselle à bord.

Avitaillement

En l'absence de station d'avitaillement équipée, utiliser de préférence une pompe manuelle lors des transferts d'essence pour éviter les renversements.

Son moteur

Faire entretenir et réviser son moteur régulièrement, il fonctionnera mieux, consommera et polluera moins.

Utiliser des lubrifiants d'origine végétale et biodégradables qui ne persistent pas dans le milieu aquatique lors de leur rejet ou leur combustion.

Les prélèvements de poissons

Les prélèvements des poissons de petite taille provoquent la réduction de la ressource.



Respecter les tailles de capture minimales et le matériel autorisé. Respecter les réglementations spécifiques dans certaines aires marines protégées.



La chasse sous-marine

Autorisée à partir de 16 ans. Une assurance spécifique et une bouée de signalisation sont obligatoires. Il est interdit de posséder simultanément sur le bateau de l'équipement de plongée et un fusil de chasse sous-marine.



Se renseigner sur les zones et les périodes autorisées. Respecter les espèces protégées et les tailles minimales de capture et l'obligation de marquage.



La pêche professionnelle



Respecter le travail des pêcheurs et leurs zones de pratique en évoluant à plus de 150 m d'un engin de pêche.

Pour repérer un filet et sa délimitation, identifier deux balises, qui sont souvent l'une noire et l'autre rouge.



Ramassage des oursins

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pêche aux oursins, quel que soit le mode de capture, est interdite du 16 avril au 31 octobre dans les Bouches-du-Rhône et jusqu'au 30 novembre dans le Var et les Alpes-Maritimes.

En dehors de cette période, les quantités sont limitées à quatre douzaines d'oursins par pêcheur et par jour (avec un maximum de 10 douzaines par navire au-delà de deux personnes embarquées). La taille minimale de capture reste fixée à 5 cm de diamètre sans les piquants



La plongée bouteille

Penser à se signaler avec le pavillon alpha.



Participer à la protection du milieu en respectant ces consignes : ne rien remonter à la surface, ne pas nourrir les poissons, limiter les contacts avec le fond (mains et palmes), certaines espèces sont fragiles.

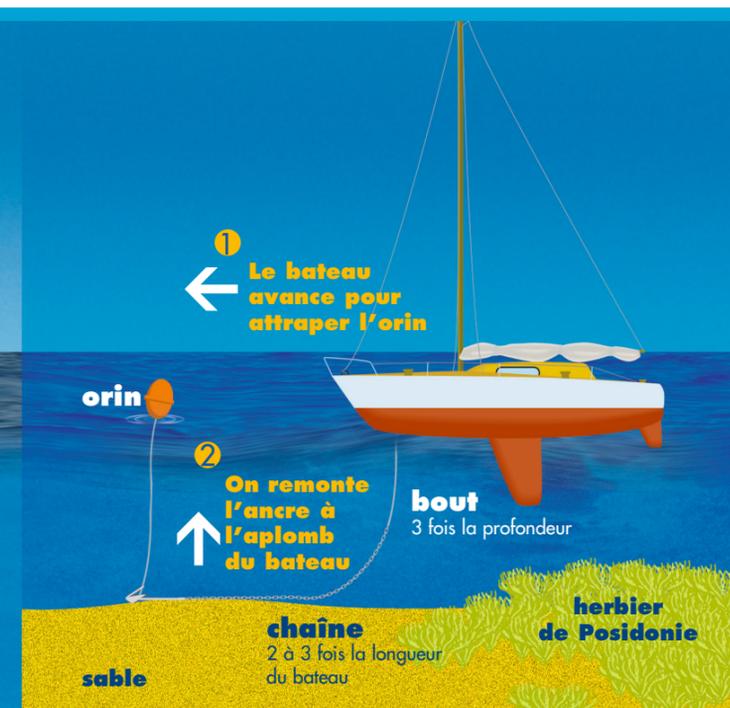


Pêche des tellines

Dans les Bouches-du-Rhône les quantités de coquillages pêchées sont limitées pour certaines espèces par personne et par jour comme les tellines et la palourde (Arrêté du 11 juin 2015).



Cette ressource est fragile, respecter les consignes de prélèvement.



Les rejets en mer

Les fonds marins et les espèces qui y vivent sont sensibles aux agressions extérieures en particulier aux rejets tant solides que liquides.

Ne rejeter aucun déchet en mer ou sur la côte. Prévoir un lieu de stockage dans un coin du bateau.



Les ancres des bateaux

Mouiller sur la Posidonie provoque des fortes dégradations en arrachant irrémédiablement ses rhizomes (racines).

Choisir sa zone de mouillage en fonction du fond. Préférer mouiller sur une zone sableuse qui est de couleur claire. Prévoir une longueur de chaîne suffisante. Relever l'ancre à l'aplomb du bateau ou mieux utiliser un orin (cf. schéma ci-dessus)

Mon bilan Ecogestes

Je coche ce que je fais déjà :

- 1 J'évite d'ancrer dans les herbiers marins et je recherche des zones sableuses ou une ZMEL
- 2 Je relève mon ancre à l'aplomb du bateau
- 3 J'utilise le système de pompage du port pour vider ma cuve de récupération
- 4 J'utilise les WC marins uniquement loin des lieux de baignade
- 5 J'utilise les sanitaires du port quand je suis à quai

- 6 J'utilise des produits d'entretien d'origine végétale ou écolabellisés
- 7 J'utilise des savons d'origine végétale ou écolabellisés
- 8 Je trie mes déchets produits à bord
- 9 Je choisis des produits avec peu d'emballages et de plastiques

- 10 Je limite ma consommation d'eau potable pour rincer mes équipements
- 11 Je limite ma pêche aux espèces et aux tailles autorisées
- 12 J'observe les animaux sans les nourrir, ni les déranger, ni les toucher
- 13 J'évite tout rejet dans le milieu quand je nettoie mes eaux de fond de cale



Pour vous aider à éviter le mouillage dans les herbiers de Posidonie, utilisez l'application Donia

L'herbier de Posidonie

les causes de la régression

- La plaisance provoque, par des ancrages répétés et concentrés, une dégradation mécanique.
- Les aménagements (ports et digues) ont recouvert les herbiers.
- Les rejets d'eaux usées diminuent la transparence de l'eau.
- Certaines espèces introduites, comme *Caulerpa taxifolia*, peuvent entrer en compétition quand l'herbier est fragilisé.

Les espèces protégées

la capture et le prélèvement en pêche de loisirs sont totalement interdits et sont sanctionnés.

- Grande nacre
- Patelle géante
- Grande cigale de mer
- Datte de mer
- Tortue caouanne
- Phoque moine
- Les cétacés

- Raie brunette
- Herbier de Posidonie
- Les mérous*
- Corb*

* Espèces protégées par un moratoire interdisant leur chasse sous-marine et leur pêche à l'arnageon jusqu'en 2023.